

## JAF et report d'audience pour passage au RSA un mois après l'audience

Par Scocoach, le 22/02/2015 à 15:42

Bonjour à toutes et tous,

Je suis convoqué devant le JAF dans une semaine pour fixer le montant de la pension alimentaire. Je compte m'en acquitter dès que possible mais pour l'instant, c'est difficile. Je souhaite dans un premier temps que soit reconnu mon état d'impécuniosité.

Un mois après la date de l'audience, je perdrai mes indemnités pôle emploi pour passer au RSA. Ceci constitue un perte de plus de 1000 euros par rapport au montant des indemnité apparaissant dans la requête.

J'aimerais savoir si le JAF statue uniquement sur les revenus déclarés au jour de l'audience.

ou

- Si le juge prend en compte le changement de situation financière qui s'opérera uniquement un mois après l'audience.

Si tel n'était pas le cas, me conseillez-vous de demander un report d'audience et pensezvous, à une semaine de l'événement, que celui-ci soit encore possible?

Merci à vous pour vos conseils:-)

## Par cocotte1003, le 22/02/2015 à 18:19

Bonjour, fournissez au juge les documents prouvant que vous allez peser au rsa et normalement il statuera en fonction de vos nouveau revenu, cordialement